

COMMUNE DE LABATUT**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance du 22 avril 2026.****Nombre de Conseillers en exercice : 10****Nombre de Conseillers présents : 7****Nombre de Conseillers absents : 3****Procuration : 3****Date de la convocation : 13/04/2026****Date d'affichage : 13/04/2026**

L'an deux mille vingt six et le 22 avril à 18 heure 15 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence du Maire, KROLCZYK Véronique

Etaient présents : Mme KROLCZYK Véronique/ M. LAGRAVE Damien/M.THEIS Sébastien/M. PICARD Jean-Luc/M. BARON Jean-Christophe/Mme CAMPAGNARI Nadia/M. GARCIA Grégory

Etaient absents : Mme SANSOT Evelyne/ Mme ALDRIDGE Susan/ Mme AZAM Louise

Secrétaire de séance : M.GARCIA Grégory

Objet : renouvellement de la commission CCID

Monsieur le Maire explique que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La nomination des commissaires s'effectue par le directeur départemental des finances publiques. Pour cela le conseil Municipal propose une liste de 24 noms

PROPOSITION DES DELEGUES POUR LA COMMISSION DE LA CCID

TITULAIRES	SUPPLEANTS
PICARD jean-Luc	LATAPIE Dominique
6 rue des Forges	rue de la carrère
64460 LABATUT-FIGUIERES	64460 LABATUT-FIGUIERES
Né le 15/01/1981	Née le 22/02/1965
SANSOT Evelyne	NOUGUE DESSUS Eric
7 rue du pied de la Côte	7 rue de l'Eglise

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 064-216402933-20260423-202622046-DE

Née le 11/07/1965	64460 LABATUT-FIGUIERES
	Né le 14/04/194881
BOUILLON Carole	MARQUET Stéphane
3 rue du Presbytère	14 chemin du Bourdalle
64460 LABATUT-FIGUIERES	64460 LABATUT-FIGUIERES
Née le 15/12/1963	Né le 30/01/1975
DHENIN Thierry	ASTE Gérard
12 chemin des sapins	22 rue de Capsus
64460 LABATUT-FIGUIERES	64460 LABATUT-FIGUIERES
Né le 29/10/1964	Né le 03/07/1948
DARRICAU Juliette	CASSOU Pierre Edmond
4 chemin de la vieille côte	12 rue de Capsus
64460 LABATUT-FIGUIERES	64460 LABATUT-FIGUIERES
Née le 24/02/1943	Né le 19/01/1941
MARESS Patricia	LAPORTE Gervais
1 chemin diu Miaout	15 rue de la carrère
64460 LABATUT-FIGUIERES	64460 LABATUT-FIGUIERES
Née le 14/04/1955	Née le 09/02/1952
CAZENAVE Jean-Marc	BOUSSUGES Sylvie
1 chemin de la Cave	4 rue du Pied de al côte
64460 LABATUT-FIGUIERES	64460 LABATUT-FIGUIERES
Né le 27/12/1961	Née le 14/02/1975
CAPDEVILLE Roland	THEIS Sébastien
12 rue de la Carrère	8 chemin de la vieille côte
64460 LABATUT-FIGUIERES	64460 LABATUT-FIGUIERES
Né le 26/09/1958	Né le 06/06/1984
LACHIQUE Jean -Louis	HAUDELAYOUS gisèle

9 rue des Forges FABRE Gwendoline 11 chemin Dupierris 64460 LABATUT-FIGUIERES Né le 15/07/1992	1 rue du Pied de la Côte 64460 LABATUT-FIGUIERES Née le 1/02/1949
COURTADE Arnaud 24 rue du pied de la côte 64460 LABATUT-FIGUIERES Né le 24/11/1995	LAGRAVE Stéphanie 3 quartier Saint martin 64460 LABATUT-FIGUIERES Née le 31/12/1985
RONCUCCI Isabelle 33 rue du Pied de la côte 64460 LABATUT-FIGUIERES Née le 22/06/1966	TISNE Stéphanie 10 rue des Forges 64460 LABATUT-FIGUIERES Née le 05/05/1984
JOUGLA Hervé 7 rue de la Carrère 64460 LABATUT -FIGUIERES Né le 31/10/1967	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Véronique KROL CZYK



Département des Pyrénées-Atlantiques
 COMMUNE DE LABATUT-FIGUIERES

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/04/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 7

Nombre de Conseillers absents : 3

Nombre de pouvoirs : 3

Date de la convocation : 13/04/2026

Date d'affichage : 13/04/2026

L'an deux mille vingt six et le vingt deux avril à 18 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence du Maire, Véronique KROLCZYK,

Etaient présents : Mme KROLCZYK Véronique/ M. LAGRAVE Damien/M.THEIS Sébastien/M. PICARD Jean-Luc/M. BARON Jean-Christophe/Mme CAMPAGNARI Nadia/M. GARCIA Grégory

Etaient absents excusés : Mme SANSOT Evelyne/ Mme ALDRIDGE Susan/ Mme AZAM Louise

Secrétaire de séance : M.GARCIA Grégory

Objet : Délibération création d'un emploi permanent à temps non complet de secrétaire général de mairie

Le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi permanent à temps non complet de **secrétaire général de mairie** pour assurer toutes les missions et tâches en lien avec le secrétariat général de la collectivité.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 10 heures.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique B ou C.

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

Emploi	Grade(s) associé(s)	Catégorie(s) hiérarchique(s)	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail	Fondement du recrutement si recrutement en qualité de contractuel
Secrétaire général de mairie	Tous les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	B	1	10 heures	Article L.332-8 7° du Code général de la fonction publique
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C			

Cet emploi permanent pourra être pourvu :

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 064-216402933-20260423-202604227-DE

S²LO

- par le recrutement d'un fonctionnaire en application du principe Code général de la fonction publique selon lequel, sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils permanents des départements, des communes et de leurs établissements publics à caractère administratif sont occupés par des fonctionnaires,
- par dérogation, par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-8 7° du Code général de la fonction publique, qui permettent, pour les emplois de secrétaire général de mairie des communes de moins de 2 000 habitants, de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents.

Les contrats de travail sont conclus pour une durée déterminée maximale de 3 ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans. Si, à l'issue de cette durée de 6 ans, le contrat est reconduit, il l'est par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel, l'emploi pourrait être doté d'un traitement afférent à un indice majoré compris entre l'indice majoré 367 et l'indice majoré 592.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

- DÉCIDE**
- la création à compter du 23 avril 2026 d'un emploi permanent à temps non complet de secrétaire général de mairie représentant 10 h de travail par semaine en moyenne,
 - que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel,
 - que dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel, cet emploi sera doté d'un traitement afférent à un indice majoré compris entre l'indice majoré 367 et l'indice majoré 592
- AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe s'il opte pour le recrutement d'un agent contractuel au terme de la procédure de recrutement,
- ADOpte** l'ensemble des propositions du Maire,
- PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Véronique KROLczyk

Pol Le 1er Adjoint



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 Avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 7

Nombre de Conseillers absents : 3

Procuration : 3

Date de la convocation : 13/04/2026

Date d'affichage : 13/04/2026

L'an deux mille vingt - six et le treize avril à 18 heures et quinze minutes, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence du Maire, KROLCZYK Véronique,

Etaient présents : Mme KROLCZYK Véronique/ M. LAGRAVE Damien/M.THEIS Sébastien/M. PICARD Jean-Luc/M. BARON Jean-Christophe/Mme CAMPAGNARI Nadia/M. GARCIA Grégory

Secrétaire de séance : M. GARCIA Grégory

Objet: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Section de fonctionnement:

Dépenses
406190.29

Recettes
406190.29

Section d'investissement:

Dépenses
418858.98

Recettes
418858.98

Total Dépenses:
825049.27

Recettes
825049.27

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents vote le budget primitif 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Véronique KROLCZYK



**Département des Pyrénées-Atlantiques
COMMUNE DE LABATUT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22/04/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 7

Nombre de Conseillers absents : 3

Pouvoir : 3

Date de la convocation : 13/04/2026

Date d'affichage : 13/04/2026

L'an deux mille vingt six et le treize avril à 18 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence du Maire, Véronique KROLCZYK ,

Etaient présents : Mme KROLCZYK Véronique/ M. LAGRAVE Damien/M.THEIS Sébastien/M. PICARD Jean-Luc/M. BARON Jean-Christophe/Mme CAMPAGNARI Nadia/M. GARCIA Grégory

Etaient absents : Mme SANSOT Evelyne/ Mme ALDRIDGE Susan/ Mme AZAM Louise

Secrétaire de séance : M. GARCIA Grégory

Objet : Révision des loyers 2026.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que chaque année en date anniversaire de chaque contrat d'après l'indice national de la révision des loyers pour chaque trimestre 2026.

La variation de l'indice des références des loyers pour le 1^{er} trimestre de 2026 par rapport à l'année 2025 et de+ 0.78 %.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la révision ou pas de l'ensemble des loyers communaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De ne pas augmenter l'ensemble des loyers communaux ainsi que les baux ruraux pour l'année 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

LE MAIRE

Véronique KROLCZYK



64293
 Code INSEE

COMMUNE DE LABATUT
 Budget Communal

2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 10
 Nombre de membres présents : 7
 Nombre de membres exprimés : 10
 VOTES :
 Pour : Contre : Abstentions : 10

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	47 042,78
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	251 371.51
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	298 414.29
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	121 884.80
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-46 627.79
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	298 414.29
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	298 414.29
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

- (1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
 (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A, le 22 avril 2026.



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/04/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 7

Nombre de Conseillers absents : 3

Nombre de pouvoirs : 3

Date de la convocation : 13/04/2026

Date d'affichage : 13/04/2026

L'an deux mille vingt six et le vingt deux avril à 18 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence du Maire, Véronique KROLCZYK,

Etaient présents : Mme KROLCZYK Véronique/ M. LAGRAVE Damien/M. THEIS Sébastien/M. PICARD Jean-Luc/M. BARON Jean-Christophe/Mme CAMPAGNARI Nadia/M. GARCIA Grégory

Etaient absents excusés : Mme SANSOT Evelyne/ Mme ALDRIDGE Susan/ Mme AZAM Louise

Secrétaire de séance : M. GARCIA Grégory

OBJET : Vote des taux d'imposition 2026 des taxes directes locales

- Monsieur le Maire montre au Conseil Municipal les propositions des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 :

TAXES	Bases 2025	TAUX 2025	BASES 2026	TAUX 2026	PRODUITS 2026
Taxe foncière bâti	168300	22.53%	172900	22.53 %	38954
Taxe foncière non bâti	13100	29.84%	11600	29.84%	3461
Taxe d'habitation	11813	7.55%	11900	7.55%	898
TOTAL					43313

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire vote à l'unanimité des présents les taux proposés pour les taxes directes locales pour l'année 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Véronique KROLCZYCK



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22/04/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 7

Nombre de Conseillers absents : 3

Nombre de pouvoirs : 3

Date de la convocation : 13 /04/2026

Date d'affichage : 13 /04/2026

L'an deux mille vingt -cinq et le trois avril, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence du Maire, Jean Marc LAFFITTE,

Etaient présents : Mme KROLCZYK Véronique/ M. LAGRAVE Damien/M.THEIS Sébastien/M. PICARD Jean-Luc/M. BARON Jean-Christophe/Mme CAMPAGNARI Nadia/M. GARCIA Grégory

Etaient absents : Mme SANSOT Evelyne/ Mme ALDRIDGE Susan/ Mme AZAM Louise

Secrétaire de séance : M. GARCIA Grégory

OBJET : Approbation du Compte financier unique (CFU) 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune, lequel peut se résumer ainsi.

Présentation Général du CFU - vue d'ensemble l'exercice 2024					
			Inv	Fonct	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	295825.39	105308.85	401134.24
	Recettes réalisées (1)	B	211679.71	130737.58	342417.29
	Restes à réaliser	C	153253.90	0,00	153253.90
Dépenses	Autoûsation budgétaire totale	O	327345.20	356680.36	684025.56
	Dépenses réalisées (1)	E	121314.72	83694.80	205009.52
	Restes à réaliser	F	199881.69	0,00	199881.69
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B — E	90364.99	47042.78	137407.77
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	31 519.81	251371.51	282891.32
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	121884.80	298414.29	420299.09
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-46627.79	0,00	-46627.79
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	75257.01	298414.29	373671.30

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Labatut Figuières.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire,
Véronique KROLCZYK



Présentation Générale du CFU - vue d'ensemble l'exercice 2024				
		Int	Pourcentage	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	108828.38	100.00	108828.38
	Recettes réelles (1)	211879.71	194.70	211879.71
	Restes à réaliser	183252.90	168.47	183252.90
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	321218.20	295.28	321218.20
	Dépenses réelles (1)	121314.72	111.48	121314.72
	Restes à réaliser	199903.48	183.80	199903.48
Différence entre les titres et les mandats		90284.80	83.00	90284.80
Résultats antérieurs reportés (14)		281271.81	259.28	281271.81
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		121884.80	112.28	121884.80
Différence entre les restes à réaliser (15)		-10827.28	-10.00	-10827.28
Résultat cumulé		288414.29	266.00	288414.29

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 /04 /26

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 7

Nombre de Conseillers absents : 3

Nombre de pouvoirs : 3

Date de la convocation : 13 /04/2026

Date d'affichage : 13 /04/2026

L'an deux mille vingt six le vingt deux avril à 18 heure et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence du Maire, Véronique KROLCZYK,

Etaient présents : Mme KROLCZYK Véronique/ M. LAGRAVE Damien/M.THEIS Sébastien/M. PICARD Jean-Luc/M. BARON Jean-Christophe/Mme CAMPAGNARI Nadia/M. GARCIA Grégory

Etaient absents: Mme SANSOT Evelyne/ Mme ALDRIDGE Susan/ Mme AZAM Louise

Secrétaire de séance : M. GARCIA Grégory

OBJET : Subventions aux associations pour l'année 2026

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subvention de certaines associations et proposé la répartition comme suit :

▪ AICA de Labatut :	300 €
▪ Association contre la grêle :	100 €
▪ Croix rouge :	100 €
▪ Mieux Vivre en Montanerres :	250€
▪ ADMR de Rivière Basse :	250 €
▪ Comité des fêtes :	600€
▪ Assoc Parents d'élèves :	100 €
▪ VMG Gérontologie	100€
▪ LOUSFESTAYRES	400€

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire vote à l'unanimité les montants proposés pour les subventions aux associations et demande à Monsieur le Maire de prévoir la dépense au compte 65748 du budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Véronique KROLCZYK

